

Affiché en mairie le 15 décembre 2009

COMMUNE DE ROLAMPONT  
COMPTE-RENDU  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

-----

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 14 décembre À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M<sup>me</sup> le 1<sup>er</sup> adjoint, suppléant le maire empêché, le 4 décembre 2009, s'est assemblé sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-José Ruel.

**Étaient présents :** M<sup>me</sup> RUEL, M<sup>lles</sup> TORRAILLE, DIOT, M. RANC, adjoints, M<sup>me</sup> GÉRARD, BOUVIER, CORNEVIN, maires-délégués, DEHAN, DELIN, PELLETIER, MARTY, GOUSSET, LOGEROT, GRATAROLI, WEHRUNG, FLORIOT, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. GALLISSOT, maire, M<sup>me</sup> DE SA et M. LE BOURVA (procuration à M. Ranc), conseillers municipaux.  
M<sup>me</sup> Marie-José Ruel, 1<sup>er</sup> adjoint, ouvre la séance à 20 heures.

**Ordre du jour**

Approbation de la modification des statuts de la Ccel. Compétence *Création et gestion d'un centre aquatique intercommunal structurant à l'échelle du Pays de Langres*,

Approbation de mise à disposition d'un bâtiment communal au bénéfice de la Ccel pour la création d'une micro-crèche,

Approbation de la participation au groupement de commandes de la Ccel, *Études pour réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et diagnostics accessibilité des ERP des catégories 1 à 4*,

Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) de Langres. Approbation de la convention de partenariat,

Approbation du contrat d'assurance des risques statutaires,

Approbation des admissions en non-valeur,

Approbation de la destination des coupes en FC de Rolampont. Massif de Charmoilles-Tronchoy,

Décision modificative. Budget du service Eau & assainissement. Participation au Syndicat de Confévron,

Décision modificative. Budget général. Groupement de commande CG52,

Questions diverses.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M<sup>lle</sup> Torraille ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2009-42 Approbation de la modification des statuts de la Ccel. Compétence *Création et gestion d'un centre aquatique intercommunal structurant à l'échelle du Pays de Langres.***

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2009-43 Approbation de mise à disposition d'un bâtiment communal au bénéfice de la Ccel pour la création d'une micro-crèche.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2009-44 Approbation de la participation au groupement de commandes de la Ccel, *Études pour réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et diagnostics accessibilité des ERP des catégories 1 à 4.***

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2009-45 Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) de Langres. Approbation de la convention de partenariat.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2009-46 Approbation du contrat d'assurance des risques statutaires.**

**N°2009-47 Approbation des admissions en non-valeur.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2009-48 Approbation de la destination des coupes en FC de Rolampont. Massif de Charmoilles-Tronchoy.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**N°2009-49 Décision modificative. Budget du service Eau & assainissement. Participation au Syndicat de Confévron.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

./...

**N°2009-50 Décision modificative. Budget général. Groupement de commande CG52.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**Déclarations d'intention d'aliéner. Décisions municipales.**

**N°2009-51 Modification de la délibération n°2008-11 du 3 avril 2008 portant délégations du conseil municipal au maire.**

**Article L. 2122-22 du Cget. Délégations au 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'absence et d'empêchement du maire.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M<sup>me</sup> le 1<sup>er</sup> ADJOINT LÈVE LA SÉANCE LE 14 DÉCEMBRE 2009 À 22 HEURES 30 MINUTES.

Pour le maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint,

Marie-José Ruel